



A.M.I. CONSULTING

Audit Management International  
Consulting



*A.M.T.A. Raja Ismaïl*

*Audit, Management & Tax Advising*

***A l'attention de Monsieur le Président Directeur Général  
De la société tunisienne de l'air « TUNISAIR S.A »***

**Objet :** Rapport d'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2010

Monsieur le Président Directeur Général,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-S.A », au titre de l'exercice 2010, et en application de l'article 21 bis nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre avis relatif à l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2010.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

**Tunis, le 10 mars 2011**

**Les Commissaires Aux Comptes**

**AMI Consulting**

***Abdelmajid DOUIRI***

*Membre du Réseau Eura Audit International*

**AMTA Raja Ismaïl**

**Raja Ismaïl**

**A.M.I Consulting**

Immeuble Lac Des Cygnes  
Rue Lac Victoria  
1053 Les Berges du Lac  
Tél 71 960 966-Fax 71 961 588  
Email: [ami.douiri@planet.tn](mailto:ami.douiri@planet.tn)

*A.M.T.A. Raja Ismaïl*

52, Av Charles Nicole  
Mutuelle Ville  
1002 - Tunis  
Tél : 71 79 79 11-Fax 71 84 75  
E-mail : [amta.consult@planet.tn](mailto:amta.consult@planet.tn)



A.M.I. CONSULTING

Audit Management International  
Consulting



*A.M.T.A. Régis Issaoui*

*Audit, Management & Tax Advising*

**Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne de l'Air  
« TUNISAIR SA » - Tunis**

**OBJET : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires  
arrêtés au 30 Juin 2010.**

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010 et en application de l'article 21 bis nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR-S.A », couvrant la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010.

2- Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 1 543 736 KDT, une situation nette positive de 560 274 KDT et un résultat déficitaire de 28 114 KDT ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Nous avons effectué notre examen limité selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas

**A.M.I Consulting**  
Immeuble Lac Des Cygnes  
Rue Lac Victoria  
1053 Les Berges du Lac  
Tél 71 960 966-Fax 71 961 588  
Email: [ami.douiri@planet.tn](mailto:ami.douiri@planet.tn)

*A.M.T.A. Régis Issaoui*  
52, Av Charles Nicole  
Mutuelle Ville  
1002 - Tunis  
Tél : 71 79 79 11-Fax 71 84 75  
E-mail : [amta.consult@planet.tn](mailto:amta.consult@planet.tn)



d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Nos principales constatations se présentent comme suit :

#### 4- Redevances Aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers au 30 Juin 2010, d'un montant de **46 252 KDT** sont comptabilisées parmi les revenus de la société. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société « TUNISAIR-S.A » au 30 Juin 2010 d'un montant de **46 202 KDT** sont constatées en charges. Ce traitement comptable affecte indûment les charges et les produits d'égal montant.

#### 5- Matériel de Transport Aérien

Le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA », comprend deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un **Boeing B 737-700** acquis en 1999, et un **Airbus A340-500** acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est arrêté respectivement à **54 089 KDT** et à **212 595 KDT** au 30 Juin 2010. Le prix de l'**Airbus A340 - 500**, comprend des avances versées à la société « Sabena Technics » au titre des aménagements « VIP » pour la somme de **37 136 KDT (soit 19 800 000 euros)** à la même date.

Il y a lieu de préciser que l'aménagement « VIP » de l'avion **A340-500** se poursuit jusqu'à la date de la signature du présent rapport. Selon le contrat et les avenants signés avec la société « Sabena Technics », les engagements restants au titre de cet aménagement s'élèvent à **18 700 000 euros**.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « TUNISAIR SA » a obtenu le **3 Mars 2011** l'autorisation pour la mise à la vente de ces deux appareils.

Comme il est indiqué au niveau des notes complémentaires qui font partie intégrante du présent rapport, les charges de la période dont principalement, les dotations aux amortissements, les charges financières et les pertes de change, relatives à ces deux appareils, sont estimés à 11 917 KDT pour le premier semestre 2010. Par ailleurs, Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont fixés forfaitairement à **200 KDT** au premier semestre conformément à la convention datée de 2003.

Ainsi, l'impact sur le résultat de la période est négatif pour **11 717 KDT**.

#### 6- Société « Mauritania Airways »

La société « Mauritania Airways » a connu des difficultés au cours de l'exercice 2010 et ce après la perte d'un appareil suite à une sortie de piste et à l'interdiction de vol sur l'espace européen de l'état Mauritanien.

voir à l'annexe  
78  
1670  
Annexe 1

BJ

6 euros

Cette situation a conduit la société « Mauritania Airways » à suspendre ses activités et ses ventes de billets au cours du mois de Décembre 2010.

Compte tenu de cette situation, la société « TUNISAIR SA » a constaté une provision complémentaire d'un montant égal à 14 495 KDT, pour couvrir le risque au titre des créances impayées.

Les comptes de la société « Mauritania Airways » qui s'élèvent à 29 495 KDT dans les livres de la société « TUNISAIR SA » se trouvent par conséquent, provisionnés à 100% au 30 juin 2010.

#### 7- Avis

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est indiqué au niveau des paragraphes 04 à 06 ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » arrêtés au 30 juin 2010 et annexés au présent rapport ne donnent pas une image fidèle, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 10 mars 2011

#### Les Commissaires Aux Comptes

**AMI Consulting**

**Abdelmajid DOUIRI**

Membre du Réseau Eura Audit International

**AMTA Raja Ismaïl**

**Raja Ismaïl**

---

**A.M.I Consulting**  
Immeuble Lac Des Cygnes  
Rue Lac Victoria  
1053 Les Berges du Lac  
Tél 71 960 966-Fax 71 961 588  
Email: [ami.douiri@planet.tn](mailto:ami.douiri@planet.tn)

---

*A.M.T.A Raja Ismaïl*  
52, Av Charles Nicole  
Mutuelle Ville  
1002 - Tunis  
Tél : 71 79 79 11-Fax 71 84 75  
E-mail : [amta.consult@planet.tn](mailto:amta.consult@planet.tn)